

RÈGLEMENT PARTICULIER DES ÉPREUVES (RPE)

« ELITE AVENIR MASCULINE saison 2026/2027 »

En attente d'approbation par le Conseil d'Administration

Art 1 – GÉNÉRALITÉS



Nom de l'épreuve	Championnat ELITE AVENIR
Catégorie	SENIOR- M21- M18 - M15
Abréviation	EAM
Commission sportive référente	CFS
Forme de jeu	6x6
Genre	Masculin

Art 2 - PARTICIPATION DES GSA

- Nombre d'équipes engagées dans l'épreuve : **22**
- Compétition nécessitant un droit sportif : **Oui**
- Nombre maximum d'équipes ou collectifs par GSA : **1**
- Les GSA engagés sont soumis à des obligations DAF : **Oui**

Art 3 - LICENCES DES JOUEURS

- Type de licence autorisée dans l'épreuve pour les joueurs : **Compétition extension Volley – ball/Option PPF.**
- Type de licence mutation autorisée : **Nationale.**

Catégories autorisées	
Senior	Oui
M21	Oui
M18 avec Simple Surclassement	Oui
M15 avec triple surclassement national	Oui

Périodes de qualification *	Date de transmission des documents *	Date d'autorisation de jouer *
	Date d'archivage du dossier complet sur la licence	
1ère	8 Jours avant la 1 ^{ère} journée championnat	1 ^{ère} journée de championnat
2ème	8 Jours avant la 1 ^{ère} journée des matches retour	1 ^{ère} journée des matches retour

*Le club peut ajouter à tout moment un nouveau joueur dont la convention de formation est validée. Cette demande doit être faite au minimum 48h avant le match auquel le joueur CFCP souhaite participer.

Art 4 - CONSTITUTION DES COLLECTIFS ET DES ÉQUIPES

Seuls peuvent participer au championnat « ELITE AVENIR » **les joueurs et les entraîneurs**, dont la licence aura été validée par la FFvolley. L'équipe devra être en possession et présenter à l'arbitre la liste des joueurs autorisés à participer au Championnat « ELITE AVENIR ». Cette liste devra comporter un maximum de **24 joueurs** et au minimum **1 entraîneur principal**.

Pour ce faire, le club doit compléter le collectif Elite Joueurs à partir de son espace clubs, selon le calendrier ci-dessus. Les licences de tous les joueurs devant participer au championnat « ELITE AVENIR » devront être saisies sur l'espace clubs et l'ensemble des pièces constitutives des dossiers de licence y seront également archivées.

Concernant le collectif Elite Encadrants, les licences de tous les encadrants devront également être saisies sur l'espace clubs et l'ensemble des pièces constitutives des dossiers de licence y seront archivées. Contrairement au collectif Elite Joueurs, le collectif Elite Encadrants n'est pas soumis au calendrier ci-dessus : il est possible d'ajouter un encadrant à tout moment de la saison. Pour ce faire, le club devra en faire la demande auprès de la CFSR à l'adresse suivante : nathalie.lestoquoy@ffvolley.org

Dans le collectif	
Nombre minimum d'entraîneur principal PRO	1
Nombre minimum de joueurs	12
Nombre maximum de joueurs	24
Nombre maximum de joueurs mutés nationaux	Non Limité
Nombre maximum de joueurs étrangers hors UE	3
Nombre minimum de joueurs sous convention CFC	5
Nombre maximum de joueurs sous convention CFC	16
Nombre minimum de joueurs issus de la formation française	12
Nombre maximum de joueurs JIFF de moins de 23 ans sous contrat PRO*	1
Dans l'équipe (joueurs inscrits sur la feuille de match)	
Nombre maximum de joueurs	14
Nombre maximum de joueurs mutés	Non Limité
Nombre maximum de joueurs Option PPF	Non limité
Nombre maximum de joueurs étrangers hors UE	1
Sur le terrain en permanence durant les rencontres	
Nombre minimum de joueurs issus de la formation française	5
Phase finale	
Nombre maximum de joueurs qualifiés pour la compétition**	14
Nombre maximum de joueurs de plus de 23 ans sur le terrain	2

*Le joueur devra avoir moins de 23 ans au 31 août de la saison sportive en cours.

**Les joueurs désignés pour participer à la phase finale devront être validés lors de la réunion technique qui aura lieu la veille du début de la compétition.

Le club devra avoir un minimum de **cinq (5)** joueurs JIFF en permanence sur le terrain. Le club peut avoir dans sa composition d'équipe 2 libéros, mais dans ce cas, un seul pourra compter comme JIFF sur le terrain tout au long de la rencontre.

Les clubs devront remplir les obligations JIFF toute la saison sportive. A chaque manquement, une amende administrative sera infligée par joueur manquant et à partir du 3^{ème} manquement, le club se verra infliger en plus un point de pénalité par manquement.

La CFSR se réserve le droit de valider la liste des joueurs sous certaines réserves (absence de certificat de transfert validé par la fédération d'origine, certificat médical ou de surclassement), afin que ces joueurs puissent intégrer le championnat dès réception des pièces manquantes. Cependant, ces documents devront parvenir à la FFvolley avant **le vendredi 12h** qui précède la rencontre. Après réception des documents, la CFSR établira les collectifs « ELITE AVENIR ». Ces collectifs seront transmis à la CFS pour validation.

Art 5 – CALENDRIER

Jour officiel des rencontres	DIMANCHE
Horaire officiel des rencontres	15h00
Plage d'implantation autorisée avec l'accord du club adverse	Libre
Modification d'implantation autorisée	Oui
Délai minimum de la demande	14 jours
Délai de réponse avant acceptation automatique	10 jours
Accord de la commission sportive obligatoire*	Oui
Interdiction de changer de week-end	La dernière journée

***En cas de désaccord, la décision sera prise par la Commission Fédérale Sportive conformément à l'article 11.5 du RGS.**

Art 6 - PROTOCOLE DES RENCONTRES

Heure programmée de la rencontre	H
Présence des arbitres	H- 60 minutes
Présence du marqueur	H- 60 minutes
Installation du terrain et du matériel terminée	H- 45 minutes
Contrôle des présences et signature de la feuille de match	H- 30 minutes
Tirage au sort	H- 30 minutes
Échauffement au filet	H- 15 minutes

Chaque participant doit OBLIGATOIREMENT se munir de sa gourde ou contenant personnel. Le GSA recevant doit fournir un accès à de l'eau potable dans le respect des mesures d'hygiène et de sécurité.

Art 7 - TRANSMISSION DE LA FEUILLE DE MATCH ET LA COMMUNICATION DES RÉSULTATS

GSA responsable de la saisie des résultats et de la transmission de la FDM	GSA organisateur
Saisie des résultats sur le site FFvolley pour les rencontres du samedi	Avant 0h (minuit)
Saisie des résultats sur le site FFvolley pour les rencontres du dimanche	Avant 20h
Téléchargement de la feuille match électronique	1 ^{er} jour ouvré qui suit la rencontre

Dans le cas d'une défaillance ponctuelle de la feuille de match électronique, la feuille de match papier peut être utilisée. Elle devra être transmise, le 1er jour ouvré qui suit la rencontre à la FFvolley – 2-4 rue des sarrazins – 94000 CRETEIL (cachet de la poste faisant foi).

Art 8 - FORMULE SPORTIVE

Art 8.1 Phase Régulière du championnat

Le championnat se déroulera en deux phases :

Phase Régulière :

Les 22 équipes sont réparties en deux poules :

Poule Nord : 11 équipes, soit 20 matches

Poule Sud : 11 équipes, soit 20 matches

Toutes les équipes d'une même poule se rencontrent en match ALLER/RETOUR.

Lors de cette phase les rencontres se jouent selon le format suivant :

Les rencontres se jouent en un minimum de 4 sets de 25 points, 2 points d'écart.

En cas d'égalité (2/2), les équipes se départagent avec un tie break de 15 points, 2 points d'écart.

En cas de non-respect du format des rencontres précité, les deux équipes sont déclarées perdantes par pénalité conformément à l'article 28 du RGES.

A l'issue de la phase régulière les équipes sont classées à l'intérieur de leur poule de 1 à 11. Seules les équipes classées 1 à 8 de chaque poule sont qualifiées pour le tournoi final du championnat.

Un classement des 16 équipes est effectuée conformément à l'article 27 du RGES.

Art 8.2 Phase Finale du Championnat

Les 16 équipes qualifiées à l'issue de la première phase participent au tournoi final.

La formule sportive est en annexe du présent RPE (Annexe n°1).

Le tournoi final se déroulera du 20 mai au 23 mai 2027 à Vichy.

La FFvolley prend en charge, dans la limite de 12 personnes, du dîner de la veille de la compétition jusqu'au déjeuner du dernier jour de compétition (4 petits déjeuners, 4 déjeuners, 4 diners et 4 nuitées).

Les clubs doivent s'acquitter d'un droit d'engagement à la phase finale ainsi qu'une participation aux frais d'hébergement et de restauration selon les tarifs votés lors de l'Assemblée Générale Annuelle.

Par dérogation à l'article 7 du Règlement Général de l'Encadrement, et uniquement pour la phase finale, l'entraîneur principal validé pour l'équipe première pour la présente saison peut être inscrit dans le collectif Élite Avenir en qualité d'entraîneur adjoint.

Lors du tournoi final, toute sanction de terrain entraînant une suspension prend effet immédiatement pour le match suivant. La durée de la suspension, exprimée en nombre de matches, est communiquée à l'intéressé ainsi qu'au responsable de l'équipe par le délégué sportif désigné par la FFvolley.

Art 8.3 Procédure Disciplinaire lors des finales

Tous les participants (joueurs, entraîneurs, officiels et membres de délégation) doivent adopter un comportement irréprochable tout au long de la compétition, et en particulier lors des phases finales. Tout comportement contraire à l'éthique sportive ou aux règlements de la FFvolley est susceptible de donner lieu à des sanctions.

Les sanctions applicables sur le terrain sont prononcées par les arbitres conformément aux dispositions du Règlement Général des Épreuves Sportives (RGES). Toutefois, par dérogation aux suspensions de terrain comptabilisées en jours par suite d'inscriptions au Relevé Réglementaire « général » conformément aux dispositions du RGES, les inscriptions au relevé réglementaire spécifique à cette compétition entraînent une suspension de terrain sont comptabilisées en nombre de matchs.

Au début de la compétition, le relevé réglementaire spécifique à cette compétition est remis à zéro pour l'ensemble des participants.

À l'issue de la phase finale, le solde des inscriptions au relevé réglementaire spécifique à cette compétition n'ayant pas donné lieu à une suspension de terrain est conservé et reporté au Relevé Réglementaire « général » prévu au RGES.

Pour chaque compétition, une Commission de Discipline de la compétition est désignée lors de la réunion technique.

Cette commission doit comporter **au minimum trois membres** :

- Le **délégué fédéral**,
- L'**observateur des arbitres**,
- Le **responsable de l'organisation du tournoi**.

La commission peut prononcer des sanctions à l'encontre des joueurs, entraîneurs, officiels ou membres de délégation, pouvant aller de la suspension pour un ou plusieurs matchs jusqu'à l'exclusion de la compétition.

Toutes les décisions de la commission font l'objet d'un procès-verbal, mentionnant les faits constatés, les sanctions prononcées et l'identité des personnes sanctionnées.

Le procès-verbal doit être communiqué en fin de compétition à la Commission Fédérale Sportive, chargée d'en informer l'une au moins des autorités de poursuites de la FFvolley, qui considérera discrétionnairement l'opportunité d'engager une procédure disciplinaire complémentaire, si les faits le justifient.

La Commission de Discipline de la compétition veille à l'application des sanctions dans le respect de l'équité sportive et du bon déroulement de la compétition.

Art 9 - DROITS SPORTIFS

Les droits sportifs attribués à cette division sont réservés aux Centres de Formation des Clubs Professionnels ainsi qu'à l'équipe 2 du Pôle France Masculins

Le club qui perd son agrément CFCP pourra demander pour la saison suivante son intégration dans la division nationale 2.

Art 10 - BALLONS

Type de ballon autorisé	Identique aux Championnats LNV masculins
GSA devant fournir les ballons	Recevant
Nombre de ballons minimum mis à disposition des équipes	14
Nombre de ballons pour la rencontre	3

Art 11 - FEUILLE DE MATCH

Seule la licence **Compétition extension «Volley-Ball»** permet l'inscription d'un joueur sur la feuille de match.

Les autres inscrits (entraîneur, entraîneur(s) adjoint(s), arbitre, marqueur, soigneur, médecin) doivent être titulaires d'une licence **Encadrement extension «Educateur-Sportif», «Arbitre» ou «Soignant»** correspondante à la fonction exercée.

Le marqueur établit la feuille de match sous le contrôle du premier arbitre et l'enregistrement des équipes doit être terminé **trente (30) minutes** avant l'heure de début de la rencontre. Les joueurs seront inscrits dans l'ordre croissant des numéros de maillot. Si une équipe est incomplète ou ne peut justifier de la qualification de ses joueurs, elle sera déclarée forfait.

Art 12 - CONFORMITES ENCADREMENT POUR LES GSA AYANT ENGAGE AU MOINS UNE EQUIPE EN CHAMPIONNAT NATIONAL

Voir le Règlement Général sur l'encadrement technique des collectifs engagés en Championnats de France

Pour consulter le Règlement Général complet, [cliquer ici](#)

Art 13 - FORFAIT GÉNÉRAL

Les équipes se trouvant dans l'un des cas suivants sont déclarées "forfait général" et se voient appliquer une amende dont le montant est fixé aux Montants des Licences, Droits et Amendes (MLDA) :

- 1) perte de TROIS rencontres par forfait,
- 2) perte de DEUX rencontres par forfait et de DEUX rencontres par pénalité,
- 3) perte d'UNE rencontre par forfait et de QUATRE rencontres par pénalité,
- 4) perte de SIX rencontres par pénalité.

La décision d'un forfait général est une décision du domaine sportif et appartient à la CFS.

Lorsqu'une équipe est exclue du championnat par forfait général :

- lors de la phase régulière :
 - Les points acquis ou perdus contre l'équipe forfait général, sont annulés.
- lors du tournoi final :
 - L'équipe sera classée dernière de celui-ci.

Une fois le forfait général d'une équipe pour un Championnat de France prononcé par la CFS, l'équipe est mise à la disposition de la Commission Régionale Sportive de sa ligue. Tout engagement de cette équipe dans une épreuve nationale peut être refusé pendant la période fixée par la décision de la CFS.

Art 14 – Transmission des vidéos et des statistiques des rencontres

A l'issue de chaque rencontre, le club recevant doit impérativement déposer, sur la plateforme « vidéo sharing » la vidéo intégrale et les statistiques de la rencontre dans un délai maximal de 72h suivant la fin de la rencontre.

Tout manquement à cette obligation sera sanctionné d'une amende administrative conformément au « Règlement général financier - Amendes ».

Formule Sportive De La Phase Finale du Championnat Elite Avenir Masculin 2027

Poule A		Poule B		Poule C		Poule D	
1	1A	1	1B	1	2A	1	2B
2	4B	2	4A	2	3B	2	3A
3	5A	3	5B	3	6A	3	6B
4	8B	4	8A	4	7B	4	7A

J1 - Jeudi 20 mai 2027

Horaire		T1 (Salle Principale)		T4 (GSC)		T2 (Salle double)		T3 (Salle double)
10h		1A - 4A		2A - 3A		1C - 4C		2C - 3C
13h		1B - 4B		2B - 3B		1D - 4D		2D - 3D
16h		1C - 3C		4C - 2C		1A - 3A		4A - 2A
20h		1D - 3D		4D - 2D		1B - 3B		4B - 2B

J2 - Vendredi 21 mai 2027

Horaire		T2 (Salle double)		T3 (Salle double)		T1 (Salle Principale)		T4 (GSC)
10h		1A - 2A		4A - 3A		1C - 2C		4C - 3C
13h		1B - 2B		4B - 3B		1D - 2D		4D - 3D
18h								
20h00	1/4 1	1A / 2D	1/4 2	2A/1D	1/4 3	1B/2C	1/4 4	2B/1C

J3 - Samedi 22 mai 2027

Horaire		T1 (Salle Principale)		T4 (GSC)		T2 (Salle double)		T3 (Salle double)
10h	CL1	A4 - D4	CL2	B4 - C4	CL3	A3 - D3	CL4	B3 - C3
15h	1/2	VQ 1/4 1 - 1/4 4	1/2	VQ 1/4 2 - 1/4 3	CL 5	PD 1/4 1 - 1/4 4	CL 6	PD 1/4 2 - 1/4 3
20h	CL 7	VQ CL1 / CL2	CL8	VQ CL3 / CL4	CL9	PD CL1/CL2	CL10	PD CL3 / CL4



J4 - Dimanche 23 mai 2027

Horaire		T1 (Salle Principale)		T4 (GSC)		T2 (Salle double)		T3 (Salle double)
10h	3/4	PD 1/2 F			CL11	VQ CL5 - CL6	CL12	PD CL5 - CL6

14h	Finale	VQ 1/2 F
-----	--------	----------

Format des rencontres pour la phase de poule

Les rencontres se jouent en 3 sets secs de 25 points, avec 2 points d'écart

Points attribués au classement pour les rencontres durant la phase de poule

Rencontre gagnée 3/0 : 3 points

Rencontre gagnée 2/1 : 2 points

Rencontre perdu 1/2 : 1 point

Rencontre perdu 0/3 : 0 point

Classement des équipes dans les poules :

- 1 - Total des points marqués au classement
- 2 - Nombre de Victoire
- 3 - Coefficient Sets
- 4 - Coefficient Points
- 5 - Confrontation directe

Format des rencontres pour la phase élimatoire

Les rencontres se jouent en 3 sets gagnants de 25 points, avec 2 points d'écarts. En cas d'égalité, les équipes se départagent avec un tie break de 15 points, avec 2 points d'écarts.